

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du **MERCREDI 07 SEPTEMBRE 2022 à 18 h 30**
Mairie - Salle du Conseil

N° DCA2022-09-07/06

Présents : Pierrick DUCIMETIERE Président ;

Sandrine BUISSON – Sylvie CHARNAUD – Virginie DANG VAN SUNG – Marie FISCHER – Saïda HADDOUR –
Laurence POTIER-GABRION – Claude THABUIS ;
Alain COSTA – Sandrine HUVENNE – Béatrice MONTANT – Lucienne THABUIS.

Excusés avec procuration : Marc LOCATELLI (procuration à Claude THABUIS) ;

Bénédicte ESPINASSE (procuration à Béatrice MONTANT).

Excusés : Jean LACOMBE – Etienne RIFFAULT.

Absente : Estelle MORAND.

Membres en exercice : dix-sept / Membres votants : quatorze

Objet : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ORGANISME GESTIONNAIRE AU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LES ROCAILLES DU VERGER

Conformément à l'article L.311-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles et du décret N°2005-1367 du 02 novembre 2005, un Conseil de la Vie Sociale (CVS) a été créé au sein de la Résidence autonomie Les Rocailles du Verger lors de son ouverture en 2013.

La délibération du conseil d'administration du CCAS l'instituant en tant qu'instance gestionnaire a fixé le nombre et la répartition des membres le composant comme suit :

- 3 représentants des résidents et 3 suppléants ;
- 2 représentants des familles et 2 suppléants ;
- 1 représentant du personnel et son suppléant ;
- 2 membres de l'organisme gestionnaire ;
- avec voix consultative, le directeur de l'établissement.

Le Conseil de la Vie Sociale a pour vocation de donner un avis consultatif et faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement, notamment sur l'organisation intérieure et la vie quotidienne, les activités, l'animation, les projets de travaux et d'équipements, la nature et le prix des services rendus, l'affectation des locaux collectifs, l'entretien des locaux, etc ...

Suite au renouvellement du conseil d'administration du CCAS du fait des dernières élections municipales, il est proposé de nommer deux nouveaux représentants de l'organisme gestionnaire.

Sont candidates : Sandrine BUISSON – Saïda HADDOUR.

Le Conseil d'administration, après vote à main levée, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Sandrine **BUISSON** et Saïda **HADDOUR** pour représenter le CCAS, en tant qu'organisme gestionnaire, au Conseil de la Vie Sociale de la Résidence autonomie Les Rocailles du Verger.

Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 07 septembre 2022

Le Président,
Pierrick DUCIMETIERE

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-préfecture **20 SEP. 2022**
de Bonneville le
Publié le **21 SEP. 2022**
Notifié le

Le Président,
Pierrick DUCIMETIERE

